

BILAN au 31 /12/2025					
MARCO FOND DE DOTATION					
Siège 32 Bd PABLO PICASSO 13007 MARSEILLE					
N° 5/2009 Le 16 décembre 2009					
	2025	2024	PASSIF	2025	2024
ACTIF					
Actif Incorporel			Autres Fonds Propres dotations	1 000	1 000
Autres Immobilisations incorporelles		718 070	Consomptibles initiale		
Amortissement des autres immob incorporelles	307 055	283 056	Autres Fonds Propres dotations	1 841 610	1 621 610
Actif Corporel			Consomptibles Complémentaires		
Autres Immobilisations corporelles	1 155 930	935 930	Cumul des Quotes parts de dotation Consomptible	314 373	288 254
			Virées au CR		
			Quote part de dotation Consomptible	26 106	26 119
			Virée au CR		
			ss total	340 480	
Membre Fondateurs					
Client			Membre Fondateurs	13 298	13 298
			Fournisseur	51 636	49 529
BANQUE	121	121	BANQUE		
Total Actif	1 567 066	1 371 065	Total Passif	1 567 066	1 371 065

COMPTE DE RESULTATS					
Clos le 31/12/2025					
CHARGES	2025	2024	PRODUITS	2025	2024
Dotation Amortissement Autres Immobilisations incorporelles			Quote part de dotations		
			Consomptibles virée au cpt de résultat	26 106	26 119
Dépenses d'exploitation			Participation aux événements		
Honoraires	840	1 170	ventes de catalogues d'exposition		
frais déplacement	-	-			
frais de réception	-	-			
Documentation	-	-			
Dons	-	-			
assurance	1 267	949			
divers stagiaire	-	-			
Frais bancaire	-	1			
Intérêts	-	-			
	2 107	2 120			
Resultat					
Total Charges	26 106	26 119	Total Produits	26 106	26 119

Règles et méthodes comptables

(Articles R. 123-195 et R. 123-196 du code de commerce)

ANNEXE AU BILAN ET AU COMPTE DE RESULTAT

Au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/12/2025 dont le total est de 1 567 066 € et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, et dégageant un résultat de : 0 Euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2025 au 31/12/2025.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par les articles 121-1 à 121-5 et suivants du Plan Comptable Général.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices, conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du code de commerce, du décret comptable du 29/11/83 ainsi que du règlement ANC 2022-06 relatifs à la réécriture du plan comptable général applicable à la clôture de l'exercice.

Immobilisations

Les immobilisations sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires) ou à leur coût de production.

Les immobilisations incorporelles comprennent des valeurs d'acquisition d'usufruit qui sont amorties sur les durées consenties de 30 ans.

Changement de méthode

Application du règlement ANC n° 2022-06

À compter de l'exercice ouvert le 1er janvier 2025, le fonds de dotation a procédé à un changement de méthode comptable résultant de la première application du règlement n° 2022-06 de l'Autorité des normes comptables relatif à la modernisation des états financiers.

Ce règlement a notamment conduit à la suppression de la technique du transfert de charges et à une nouvelle définition du résultat exceptionnel.

Les comptes de transfert de charges sont ainsi retirés de la liste du plan de comptes et les postes « Transferts de charges » figurant dans les modèles de compte de résultat sont supprimés.

La nouvelle définition proposée par l'Autorité des normes comptables pour le résultat exceptionnel repose sur une base conceptuelle (événement majeur et inhabituel) à laquelle s'ajoutent des éléments limitativement énumérés qu'il convient d'intégrer (écritures comptables d'origine purement fiscales, changement de méthode et correction d'erreur).

Ce changement de méthode a été appliqué uniquement aux opérations postérieures à la date de première application, sans retraitement des exercices antérieurs.

IMMOBILISATIONS

Cadre A	Valeur brute début d'exercice	Augmentations	
		Réévaluations	Acquisitions
Immobilisations incorporelles			
Frais d'établissement et de développement			
Autres postes d'immobilisations incorporelles			
Total I			
Total II	718 070		0
Immobilisations corporelles			
Terrains			
Constructions sur sol propre			
Constructions sur sol d'autrui			
Installations générales, agencements et aménagements des constructions			
Installations techniques, matériel et outillage industriels			
Installations générales, agencements et aménagements divers			
Matériel de transport			
Matériel de bureau et informatique, mobilier			
Emballages récupérables et divers			
Immobilisations corporelles en cours			
Avances et acomptes			
Total III			
Immobilisations financières			
Participations évaluées par mise en équivalence			
Autres participations			
Autres titres immobilisés			
Prêts et autres immobilisations financières			
Total IV			
TOTAL GENERAL (I+II+III=IV)	1 654 000		220 000

Cadre B	Diminutions		Valeur brute	Réévaluations
	Par virement	Par cession	Fin d'exercice	Valeur d'origine
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement et de développement (I)				
Autres Postes d'immobilisations incorporelles (II)				
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Constructions sur sol propre				
Constructions sur sol d'autrui				
Installations générales, agencements, aménag. constructions				
Installations techniques, matériel et outillage industriels				
Installations générales, agencements et aménagements divers				
Matériel de transport				
Matériel de bureau et informatique, mobilier				
Emballages récupérables et divers				
Immobilisations corporelles en cours				
Avances et acomptes				
Total III				
Immobilisations financières				
Participations évaluées par mise en équivalence				
Autres participations				
Autres titres immobilisés				
Prêts et autres immobilisations financières				
Total IV				
TOTAL GENERAL (I + II+ III + IV)			1 874 000	

AMORTISSEMENTS

Cadre A SITUATION ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE				
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES	Valeur en début d'ex.	Augment. Dotations	Diminutions Sorties/Rep.	Valeur en fin d'exercice
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement et de développement				
Total I				
Autres immobilisations incorporelles				
Total II	283 056	23 999		307 055
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Constructions sur sol propre				
Constructions sur sol d'autrui				
Instal. générales, agenc. et aménag. constructions				
Installations techniques, matériel et outillage industriels				
Installations générales, agencements et aménagements divers				
Matériel de transport				
Matériel de bureau et informatique, mobilier				
TOTAL III				
	283 056	23 999		307 055

Cadre B VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORT. DEROGATOIRE

Immobilisations amortissables	DOTATIONS			REPRISES			Mouvements nets amort. à fin d'exercice
	Différentiel de Durée	Mode dégressif	Amortissement fiscal exceptionnel	Différentielle de durée	Mode dégressif	Amortissement fiscal exceptionnel	
Immo. incorporelles							
Frais d'établiss. Total I Aut.							
immo. incorp. Total III							
Immo. corporelles							
Terrains							
Constructions sur sol propre							
Constructions sur sol d'autrui							
Inst. gén., agenc. amén. const.							
Inst. techn., mat. outil, indus.							
Inst. gén., agenc. amén. divers							
Matériel de transport							
Mat. bureau, inform., mobilier							
Emballages récup. et divers							
Total III							
Frais acq. titres part. Total IV							
TOT.GEN. (I+II+III+IV)							

Cadre C MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CHARGES REPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES		Montant net début d'ex.	Augmen- -tations	Dotations ex. aux amort.	Montant net en fin d'ex.
Frais d'émission d'emprunt à étaler					
Primes de remboursement des obligations					

ETAT DES CREANCES ET DES DETTES

Cadre A	ETAT DES CREANCES	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
De l'actif immobilisé				
Créances rattachées à des participations				
Prêts				
Autres immobilisations financières				
De l'actif circulant				
Clients douteux ou litigieux				
Autres créances clients				
Créances représentatives de titres prêtés				
Personnel et comptes rattachés				
Sécurité sociale et autres organismes sociaux				
Impôts sur les bénéfices				
Taxe sur la valeur ajoutée				
Autres impôts taxes et versements assimilés				
Divers				
Groupe et associés				
Débiteurs divers				
Charges constatées d'avance				
Total				

ETAT DES DETTES	Montant brut	A 1 an au plus	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles				
Autres emprunts obligataires				
Emprunts et dettes auprès d'établissements de crédit				
- à un an maximum à l'origine				
- à plus d'un an à l'origine				
Emprunts et dettes financières diverses				
Fournisseurs et comptes rattachés	51 636	51 636		
Personnel et comptes rattachés				
Sécurité sociale et autres organismes sociaux				
Impôts sur les bénéfices				
Taxe sur la valeur ajoutée				
Obligations cautionnées				
Autres impôts, taxes et versements assimilés				
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Groupe et associés	13 298	13 298		
Autres dettes				
Dettes représentatives de titres empruntés				
Produits constatés d'avance				
Total	64 934	64 934		

PRODUITS A RECEVOIR

Produits à recevoir inclus dans les postes suivants du bilan

Créances rattachées à des participations		
Autres titres immobilisés		
Prêts		
Autres immobilisations financières		
Créances clients et comptes rattachés		
Autres créances		
Valeurs mobilières de placement		
Disponibilités		
Total		

CHARGES A PAYER

(Articles R. 123-195 et R. 123-196 du code de commerce)

Charges à payer incluses dans les postes suivants du bilan

Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		
Emprunts et dettes financières divers		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	0	0
Dettes fiscales et sociales		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes :		
Total	0	0

Plan de Consomptibilité des Dotations

Détail des Dotations	Solde Début d'exercice 01/01/2025	Augmentation	Diminution	Solde Fin Exercice 31/12/2025	
Dons M FERAUD	-	-	-	-	100 000
Dons M FERAUD	-	-	-	-	100 000
Dons M FERAUD	37 307	-	26 106	11 201	151 680
Dons M FERAUD	75 000	-	-	75 000	75 000
Dons M FERAUD	150 000	-	-	150 000	150 000
Dons M FERAUD	5 000	-	-	5 000	5 000
Dons M FERAUD	130 000	-	-	130 000	130 000
Dons M FERAUD	125 000	-	-	125 000	125 000
Dons CFM	5 000	-	-	5 000	5 000
Dons M FERAUD	60 000	-	-	60 000	60 000
Dons M FERAUD	10 000	-	-	10 000	10 000
Dons M FERAUD	120 000	-	-	120 000	120 000
Dons M FERAUD	15 000	-	-	15 000	15 000
Dons M FERAUD	98 000	-	-	98 000	98 000
Dons M FERAUD	60 000	-	-	60 000	60 000
Dons M FERAUD	26 600	-	-	26 600	26 600
Dons M FERAUD	97 330	-	-	97 330	97 330
Dons M FERAUD	175 000	-	-	175 000	175 000
Dons M FERAUD	118 000	-	-	118 000	118 000
Dons M FERAUD	220 000	-	-	220 000	220 000
TOTAL	1 527 237	-	26 106	1 501 131	1 841 610

Plan de Consomption

2010	6 432	6 432
2011	7 862	14 294
2012	11 703	25 997
2013	16 451	42 448
2014	14 735	57 183
2015	21 042	78 225
2016	27 532	105 757
2017	28 106	133 863
2018	26 792	160 655
2019	25 859	186 514
2020	25 806	212 320
2021	25 975	238 295
2022	24 215	262 510
2023	25 744	288 254
2024	26 119	314 374
2025	26 106	340 480
2026	26 106	366 586
2027	26 106	392 692
2028	26 106	418 798
2029	26 106	444 904
2030	26 106	471 010
2031	26 106	497 116
2032	26 106	523 222
2033	26 106	549 328
2034	26 106	575 434
2035	26 106	601 540
2036	26 106	627 646
2037	26 106	653 752
2038	26 106	679 858
2039	26 106	705 964
2040	26 106	732 070
2041	26 106	758 176
2042	26 106	784 282
2043	26 106	810 388
2044	26 106	836 494
2045	26 106	862 600
	862 600	

FONDS DE DOTATION

Fonds de dotation soumis aux dispositions de la loi n°2008-776 du 4 août 2008
Siège social : 32, Boulevard Pablo Picasso – 13007 MARSEILLE

RAPPORT SUR LES OPERATIONS DE L'EXERCICE CLOS LE

RAPPORT FINANCIER SUR LES COMPTES DE L'EXERCICE CLOS AU 31 DECEMBRE 2025

Nous vous présentons le rapport du président sur l'activité du fonds de dotation durant l'exercice clos le 31 décembre 2025 dans le cadre de l'approbation des comptes annuels dudit exercice.

1) RAPPEL DES VALEURS DU FONDS DE DOTATION

Notre fonds de dotation a été déclaré en Préfecture des Bouches-du – Rhône le 16 décembre 2009, il s'agit donc de son douzième exercice.

Il a pour objet de soutenir et de conduire toute mission d'intérêt général concourant au soutien de l'art contemporain et sa promotion auprès du public.

Notamment, son action prioritaire sera de faire mieux connaître les œuvres des artistes représentant l'art des XXe et XXIème siècles.

Ainsi le Fonds de Dotation aura pour mission de créer, ou de participer à des expositions, et dans cette finalité de montrer, de gérer et de conserver des œuvres pouvant appartenir à des collections privées ou publiques.

Le fonds de dotation a été reconnu comme un fonds de dotation à caractère d'intérêt général, au regard des articles 200-1.g et 238 bis-1.g du code général des impôts et est, par conséquent, autorisé à éditer des reçus fiscaux pour les dons versés respectivement par les particuliers et les entreprises.

2 - Les actions menées par le Fonds de Dotation

Il a été décidé de prolonger la sélection d'œuvres d'artistes majeurs de la scène contemporaine française et européenne, comme un état de la collection Féraud-Fonds M-Arco.

22 Œuvres, proposées par 9 artistes, et collectées au fil de ces dix années passées seront présentées au Box, pendant une période de 2 années.

Ainsi, les travaux de Jean-Pierre BERTRAND, Alan CHARLTON, Helmut FEDERLE, Donal JUDD, Eugene LEROY, Berndt LOHAUS, François MORELLET, Olivier MOSSET, Gérard TRAQUANDI seront présentés ensemble au public, à l'occasion de cette exposition.

Cette présentation qui avait fait l'objet d'un vernissage le 24 mai 2024, s'est poursuivie jusqu'à la rentrée artistique française de l'automne 2025.

3 - Le Projet 2026

Nous envisageons, à partir de l'année 2026, d'inscrire le Fonds M-Arco dans une nouvelle forme d'action, pour laquelle nous étudions plusieurs propositions, auxquelles nous réfléchissons.

Cette évolution, après une première décennie d'activité, aura pour ambition de définir de nouvelles orientations pour le Fonds M-Arco, et sera toujours axée sur le même but de servir la création contemporaine, avec un programme adapté à l'époque et à ses enjeux.

4) FONCTIONNEMENT INTERNE

Les actions sont menées par l'équipe du Fonds de Dotation à savoir son Président et son assistante. Les mouvements financiers sont réalisés sous le contrôle de la Trésorière.

RAPPORT AVEC LES TIERS

Il n'y a pas eu d'engagement pris avec un tiers

LISTE DES PERSONNES MORALES BENEFICIAIRES DES RETRIBUTIONS ET LEUR MONTANT

Il n'y a pas eu de personne morale bénéficiaire de redistribution.

LISTE DES LIBERALITES RECUES/APPEL A LA GENEROSITE PUBLIQUE

Néant en 2025

5) SYNTHESE de l'Exercice 2025

Montant des dotations :	220 000 euros
données par Mr FERAUD	

Montant de la trésorerie à la fin de l'exercice :	121 euros
---	-----------

Dépenses d'Intérêt général :	0 euros
Dépenses de fonctionnement :	2107 euros

Appel à la générosité publique date de l'autorisation : NON

Publication des comptes sur le site du Journal Officiel : Oui

6) LES COMPTES DE L'EXERCICE 2025

6.1) LES PRODUITS

Concernant les produits, il y a eu une source de financement :

- La Quote-part de Dotations consommables virée au compte de Résultat pour un montant de :
26 106 €
- La vente de catalogues pour un montant de :
0 €
- Soit un total du poste « Produits d'exploitation » de 26 106 €.

6.2) LES CHARGES

Les principales charges sont :

- Amortissement des acquisitions d'usufruit d'œuvres pour 23 999€
- Dépenses d'exploitation, pour 2107 €

Le total des charges d'exploitation s'élève à 26 106 €

6.3) LE RESULTAT COMPTABLE – AFFECTATION DU RESULTAT

Compte tenu de ces éléments, le résultat du fonds de dotation est de 0 €.

7) CONVENTIONS REGLEMENTEES

Monsieur Marc FERAUD et Madame Marie-Hélène GREGORI ont effectués au cours de l'exercice clos le 31 Décembre 2025 de dons pour la valeur 220 000.

8) RESOLUTIONS – QUITUS

Les résolutions que nous soumettons à votre vote correspondent aux propositions ci-dessus.

Nous vous demandons de bien vouloir les approuver, et de donner quitus à votre conseil d'administration et à votre président pour sa gestion pendant l'exercice écoulé.

Le Trésorier

Alice FERAUD



Le Président

Marc FERAUD





MARCO FONDS DE DOTATION

**RAPPORTS DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES DE L'EXERCICE CLOS
LE 31 DECEMBRE 2025**



MARCO FONDS DE DOTATION
32, Boulevard Pablo Picasso
13007 MARSEILLE

Marseille, le 19 juin 2026

RAPPORT
DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS

CONSEIL D'ADMINISTRATION D'ARRETE
DES COMPTES DE L'EXERCICE CLOS
LE 31 DECEMBRE 2025

Aux Administrateurs du Fonds de dotation MARCO,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Conseil d'Administration, nous avons effectué l'audit des comptes annuels du **FONDS DE DOTATION MARCO** relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2025, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine du fonds de dotation à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

✚ Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

✦ Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2025 à la date d'émission de notre rapport.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble, arrêtés dans les conditions rappelées précédemment et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur les incidences de la première application du règlement ANC 2022-06 exposées dans l'annexe des comptes annuels.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport d'activité, dans le rapport financier et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux administrateurs.

Responsabilités du conseil d'administration et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité du fond de dotation à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le trésorier du fonds de dotation.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre fonds de dotation.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Marseille, le 19 juin 2026

Votre Commissaire aux Comptes
La société CO.PHO.TRI
Représentée par :
Hervé BURGUIERE

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'H. Burguière', with a long horizontal stroke extending to the right.

**COMPTES DE L'EXERCICE
CLOS LE 31 DECEMBRE 2025**

BILAN au 31 /12/2025					
MARCO FOND DE DOTATION					
Siège 32 Bd PABLO PICASSO 13007 MARSEILLE					
N° 5/2009 Le 16 décembre 2009					
	2025	2024	PASSIF	2025	2024
ACTIF					
Actif incorporel					
Autres Immobilisations incorporelles	718070	718070	Autres Fonds Propres dotations	1000	1000
Amortissement des autres immob incorporelles	-307055	-283056	Consomptibles initiale	1841610	1671610
Actif Corporel			Autres Fonds Propres dotations		
Autres Immobilisations corporelles	1135930	935930	Consomptibles Complémentaires	-314373	-288254
	0	0	Cumul des Quotes parts de dotation Consomptible		
			virées au CR	-26106	-26119
			Quote part de dotation Consomptible		
			virée au CR	-340479,79	
ss total					
Membre Fondateurs	0	0	Membre Fondateurs	13298	13298
Client	0	0	Fournisseur	51636	49529
BANQUE	121	121	BANQUE	0	0
Total Actif	1567066	1371065	Total Passif	1567066	1371065

COMPTE DE RESULTATS					
Clos le 31/12/2025					
	2025	2024	PRODUITS	2025	2024
CHARGES					
Dotation Amortissement	23 999	23 999	Quote part de dotations	26106	26119
Autres Immobilisations incorporelles			Consomptibles virée au cpt de Résultat	0	0
			Participation aux événements	0,00	0
			Ventes de catalogues d'exposition		
Depenses d'exploitation					
Honoraires	840	1170			
frais déplacement	0	0			
frais de réception	0	0			
Documentation	0	0			
Dons	0	0			
assurance	1267,1	948,76			
devis stagiaire	0	0			
Frais bancaire	0	1			
Intérêts	2107,1	2119,76			
Resultat	0	0			
Total Charges	26106	26119	Total Produits	26106	26119

**ANNEXES DE L'EXERCICE
CLOS LE 31 DECEMBRE 2025**

Règles et méthodes comptables

(Articles R. 123-195 et R. 123-196 du code de commerce)

ANNEXE AU BILAN ET AU COMPTE DE RESULTAT

Au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/12/2025 dont le total est de 1 567 066 € et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, et dégageant un résultat de : 0 Euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2025 au 31/12/2025.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par les articles 121-1 à 121-5 et suivants du Plan Comptable Général.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices, conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du code de commerce, du décret comptable du 29/11/83 ainsi que du règlement ANC 2022-06 relatifs à la réécriture du plan comptable général applicable à la clôture de l'exercice.

Immobilisations

Les immobilisations sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires) ou à leur coût de production.

Les immobilisations incorporelles comprennent des valeurs d'acquisition d'usufruit qui sont amorties sur les durées consenties de 30 ans.

Changement de méthode

Application du règlement ANC n° 2022-06

À compter de l'exercice ouvert le 1er janvier 2025, le fonds de dotation a procédé à un changement de méthode comptable résultant de la première application du règlement n° 2022-06 de l'Autorité des normes comptables relatif à la modernisation des états financiers.

Ce règlement a notamment conduit à la suppression de la technique du transfert de charges et à une nouvelle définition du résultat exceptionnel.

Les comptes de transfert de charges sont ainsi retirés de la liste du plan de comptes et les postes « Transferts de charges » figurant dans les modèles de compte de résultat sont supprimés.

La nouvelle définition proposée par l'Autorité des normes comptables pour le résultat exceptionnel repose sur une base conceptuelle (événement majeur et inhabituel) à laquelle s'ajoutent des éléments limitativement énumérés qu'il convient d'intégrer (écritures comptables d'origine purement fiscales, changement de méthode et correction d'erreur).

Ce changement de méthode a été appliqué uniquement aux opérations postérieures à la date de première application, sans retraitement des exercices antérieurs.

IMMOBILISATIONS

Cadre A	Valeur brute début d'exercice	Augmentations	
		Réévaluations	Acquisitions
Immobilisations incorporelles			
Frais d'établissement et de développement			
Autres postes d'immobilisations incorporelles			
Total I			
Immobilisations corporelles			
Terrains			
Constructions sur sol propre			
Constructions sur sol d'autrui			
Installations générales, agencements et aménagements des constructions			
Installations techniques, matériel et outillage industriels			
Installations générales, agencements et aménagements divers			
Matériel de transport			
Matériel de bureau et informatique, mobilier			
Emballages récupérables et divers			
Immobilisations corporelles en cours			
Avances et acomptes			
Total II			
Immobilisations financières			
Participations évaluées par mise en équivalence			
Autres participations			
Autres titres immobilisés			
Prêts et autres immobilisations financières			
Total III			
Total IV			
TOTAL GENERAL (I+II+III=IV)	1 654 000		220 000

Cadre B	Diminutions		Valeur brute Fin d'exercice	Réévaluations Valeur d'origine
	Par virement	Par cession		
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement et de développement (I)				
Autres Postes d'immobilisations incorporelles (II)				
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Constructions sur sol propre				
Constructions sur sol d'autrui				
Installations générales, agencements, aménag. constructions				
Installations techniques, matériel et outillage industriels				
Installations générales, agencements et aménagements divers				
Matériel de transport				
Matériel de bureau et informatique, mobilier				
Emballages récupérables et divers				
Immobilisations corporelles en cours				
Avances et acomptes				
Total III				
Immobilisations financières				
Participations évaluées par mise en équivalence				
Autres participations				
Autres titres immobilisés				
Prêts et autres immobilisations financières				
Total IV				
TOTAL GENERAL (I + II+ III + IV)			1 874 000	

AMORTISSEMENTS

Cadre A SITUATION ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE				
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		Valeur en début d'ex.	Augment. Dotations	Diminutions Sorties/Rep.
Immobilitisations incorporelles				
Frais d'établissement et de développement	Total I			
Autres immobilisations incorporelles	Total II	283 056	23 999	
Immobilitisations corporelles				
Terrains				
Constructions sur sol propre				
Constructions sur sol d'autrui				
Instal. générales, agenc. et aménag. constructions				
Installations techniques, matériel et outillage industriels				
Installations générales, agencements et aménagements divers				
Matériel de transport				
Matériel de bureau et informatique, mobilier				
	TOTAL III			
		283 056	23 999	307 055

Cadre B VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORT. DEROGATOIRE

Immobilitisations amortissables	DOTATIONS			REPRISES			Mouvements nets amort. à fin d'exercice
	Différentiel de Durée	Mode dégressif	Amortissement fiscal exceptionnel	Différentielle de durée	Mode dégressif	Amortissement fiscal exceptionnel	
Immo. incorporelles							
Frais d'établissement, Total I Aut.							
immo. incorp. Total II							
Immo. corporelles							
Terrains							
Constructions sur sol propre							
Constructions sur sol d'autrui							
Inst. gén., agenc. amén. const.							
Inst. techn., mat. outill. indus.							
Inst. gén., agenc. amén. divers							
Matériel de transport							
Mat. bureau, inform., mobilier							
Emballages récup. et divers							
Total III							
Frais acq. titres part. Total IV							
TOT.GEN. (I+II+III+IV)							

Cadre C MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AEEECTANT LES CHARGES REPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES		Montant net début d'ex.	Augmen-tations	Dotations ex. aux amort.	Montant net en fin d'ex.
Frais d'émission d'emprunt à étaler					
Primes de remboursement des obligations					

ETAT DES CREANCES ET DES DETTES

Cadre A	ETAT DES CREANCES	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
De l'actif immobilisé				
Créances rattachées à des participations				
Prêts				
Autres immobilisations financières				
De l'actif circulant				
Clients douteux ou litigieux				
Autres créances clients				
Créances représentatives de titres prêtés				
Personnel et comptes rattachés				
Sécurité sociale et autres organismes sociaux				
Impôts sur les bénéfices				
Taxe sur la valeur ajoutée				
Autres impôts taxes et versements assimilés				
Divers				
Groupe et associés				
Débiteurs divers				
Charges constatées d'avance				
Total				

ETAT DES DETTES	Montant brut	A 1 an au plus	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles				
Autres emprunts obligataires				
Emprunts et dettes auprès d'établissements de crédit				
- à un an maximum à l'origine				
- à plus d'un an à l'origine				
Emprunts et dettes financières diverses				
Fournisseurs et comptes rattachés	51 636	51 636		
Personnel et comptes rattachés				
Sécurité sociale et autres organismes sociaux				
Impôts sur les bénéfices				
Taxe sur la valeur ajoutée				
Obligations cautionnées				
Autres impôts, taxes et versements assimilés				
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Groupe et associés	13 298	13 298		
Autres dettes				
Dettes représentatives de titres empruntés				
Produits constatés d'avance				
Total	64 934	64 934		

PRODUITS A RECEVOIR

Produits à recevoir inclus dans les postes suivants du bilan

Créances rattachées à des participations		
Autres titres immobilisés		
Prêts		
Autres immobilisations financières		
Créances clients et comptes rattachés		
Autres créances		
Valeurs mobilières de placement		
Disponibilités		
Total		

CHARGES A PAYER

(Articles R. 123-195 et R. 123-196 du code de commerce)

Charges à payer incluses dans les postes suivants du bilan

Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		
Emprunts et dettes financières divers		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	0	0
Dettes fiscales et sociales		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes :		
Total	0	0

Plan de Consomptibilité des Dotations

Détail des Dotations	Solde Début d'exercice 01/01/2025	Augmentation	Diminution	Solde Fin Exercice 31/12/2025	
Dons M FERAUD	-	*	-	-	100 000
Dons M FERAUD	-	*	-	-	100 000
Dons M FERAUD	37 307	*	26 106	11 201	151 680
Dons M FERAUD	75 000	*		75 000	75 000
Dons M FERAUD	150 000	*		150 000	150 000
Dons M FERAUD	5 000	*		5 000	5 000
Dons M FERAUD	130 000	*		130 000	130 000
Dons M FERAUD	125 000	*		125 000	125 000
Dons CFM	5 000	*		5 000	5 000
Dons M FERAUD	60 000	*		60 000	60 000
Dons M FERAUD	10 000	*		10 000	10 000
Dons M FERAUD	120 000	*		120 000	120 000
Dons M FERAUD	15 000	*		15 000	15 000
Dons M FERAUD	98 000	*		98 000	98 000
Dons M FERAUD	60 000	*		60 000	60 000
Dons M FERAUD	26 600	*		26 600	26 600
Dons M FERAUD	97 330	*		97 330	97 330
Dons M FERAUD	175 000	*		175 000	175 000
Dons M FERAUD	118 000	*		118 000	118 000
Dons M FERAUD	220 000	*		220 000	220 000
TOTAL	1 527 237	*	26 106	1 501 131	1 841 610

Plan de Consomption

2010	6 432	6 432
2011	7 862	14 294
2012	11 703	25 997
2013	16 451	42 448
2014	14 735	57 183
2015	21 042	78 225
2016	27 532	105 757
2017	28 106	133 863
2018	26 792	160 655
2019	25 859	186 514
2020	25 806	212 320
2021	25 975	238 295
2022	24 215	262 510
2023	25 744	288 254
2024	26 119	314 374
2025	26 106	340 480
2026	26 106	366 586
2027	26 106	392 692
2028	26 106	418 798
2029	26 106	444 904
2030	26 106	471 010
2031	26 106	497 116
2032	26 106	523 222
2033	26 106	549 328
2034	26 106	575 434
2035	26 106	601 540
2036	26 106	627 646
2037	26 106	653 752
2038	26 106	679 858
2039	26 106	705 964
2040	26 106	732 070
2041	26 106	758 176
2042	26 106	784 282
2043	26 106	810 388
2044	26 106	836 494
2045	26 106	862 600
	862 600	

